

**COMMUNE D'ORAISON**

**ALPES DE HAUTE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE N° P167-23**

**Donnant Délégation de Fonctions et de Signature au 1er Adjoint,  
Monsieur Vincent ALLEVARO  
Modifie l'arrêté P058-23**

LE MAIRE D'ORAISON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-18,

Vu la séance d'installation du Conseil Municipal du Vendredi 03 juillet 2020, au cours de laquelle il a été procédé à la nomination des adjoints,

Considérant que Monsieur Vincent ALLEVARO a été élu 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,

Considérant la nécessité pour la bonne administration locale de déléguer à Monsieur Vincent ALLEVARO, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, un certain nombre d'attributions,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :** À compter du 1<sup>ER</sup> Novembre 2023, Monsieur Vincent ALLEVARO, 1<sup>er</sup> Adjoint, est délégué aux affaires relevant des domaines suivants :

- Budget et finances de la commune, du CCAS et de la Caisse des écoles
- Relations institutionnelles
- Subventions
- Marchés publics
- Affaires générales
- Cimetière et les mesures de police relative à cette compétence
- Toutes autorisations liées aux opérations funéraires

**Article 2 :** Délégation permanente est également donnée à Monsieur Vincent ALLEVARO, 1<sup>er</sup> Adjoint, à l'effet de signer tous les documents et courriers liés aux domaines ci-dessus énumérés.

**Article 3 :**

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence,
- Monsieur le Comptable de la collectivité,
- Notifié à l'intéressé.

Fait à ORAISON, le 25 Octobre 2023

Acte Notifié le : 27/10/23	<b>Notification</b> Le Premier Adjoint Vincent ALLEVARO 
Acte Publié le : 31/10/23	
<b>ACTE EXECUTOIRE</b>	

Le Maire,

Benoît GAUVAN

